tourisme patrimoine culture environnement vie municipale jeunesse sport communication animation

# Torreilles info

Vendredi 7 mai 2021 N° 1356

## COVID-19 : VACCINATION À TORREILLES !

Afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à la vaccination et de lutter ainsi contre la propagation du virus, la municipalité met en place un centre de vaccination éphémère contre la Covid-19 le jeudi 20 mai de 14h à 19h à la halle des sports. Organisé en partenariat avec la Préfecture des Pyrénées-Orientales et l'Agence Régionale de Santé, ce dernier sera ouvert, en vertu des dernières directives gouvernementales, à toutes les personnes de plus de 50 ans, ainsi qu'aux personnes de plus de 18 ans atteintes d'une pathologie à haut risque ou de comorbidités. 400 doses de "Moderna" seront pour ce faire mises à disposition. La prise de rendez-vous est obligatoire par téléphone auprès de la mairie au 04 68 28 32 02 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 18h (hors jeudi de l'ascension, 13 mai). La seconde injection aura lieu début juillet.

## UN AVANT-GOÛT D'ÉTÉ...

Se rendre au restaurant en famille ou en compagnie de quelques amis : on en rêve tous ! Les dernières annonces gouvernementales sont favorables et nous laissent entrevoir le chemin du bonheur : celui qui mène à un verre en terrasse accompagné de quelques tapas. Les restaurateurs se préparent et les paillotes commencent à pointer le bout de leur planche ! Cette année, les clubs de plage montent leur structure en s'adaptant à nouveau aux contraintes sanitaires. Ainsi, tout en respectant la superficie attribuée à chacun dans le traité de concession, une part plus importante sera donnée aux terrasses, pour permettre l'accueil des clients en toute sécurité. Dès le 19 mai, les premières paillottes seront prêtes à recevoir les habitués, avec notamment la mise en place de service continu de 12h à 21h, pour respecter le couvre-feu.

## LES ÉCHOS DU CONSEIL

VILLE DE TORREILLES

Ce lundi, de nombreux dossiers étaient à l'ordre du jour du conseil municipal, présidé par Guy Rouquié, premier adjoint. En matière d'animation, les directives nationales laissant entrevoir un assouplissement des mesures pour l'été, les tarifs des festivités ont pu être votés sur la même base que les années précédentes. La vente des derniers sacs "Je shop' à Torreilles" a été validée (plus d'informations à venir). En préparation de la saison estivale, et comme chaque année, les recrutements de personnels saisonniers et le positionnement des Assistants Temporaires de la Police Municipale (ATPM) ont été actés, afin de faire face à l'accroissement d'activité. Dans le domaine des ressources humaines également, le tableau des effectifs a été modifié pour être adapté aux besoins actuels et les ratios d'avancement de grade ont été déterminés. Enfin, le conseil municipal a décidé de participer à l'assurance pour la prévoyance du personnel communal, à hauteur de 5€ par agent. Concernant les finances, après le vote du budget au précédent conseil, le détail des subventions aux associations a été validé, en accord avec les demandes des présidents d'associations. Dans le cadre des "récrés fruitées", une convention avec le SYM-PM a été acceptée pour compléter le dispositif déjà en place permettant de distribuer des fruits à la récréation, aux enfants des écoles maternelle et élémentaire. Deux délibérations ont ensuite validé la rétrocession d'un casier au cimetière et l'acquisition foncière de la parcelle cadastrée section AS n° 77 au lieu-dit "Les Rotes". Enfin, concernant la Maison France Services, la convention de co-portage avec la Mutualité Sociale Agricole a été approuvée.

## TRAVAUX D'EMBELLISSEMENT ET DE SÉCURISATION

Plusieurs aménagements d'embellissement et de sécurisation des déplacements ont été réalisés au village et à la plage.

Sur la RD51 menant à Villelongue de la Salanque, une jardinière est en cours de réalisation afin de compléter la mise en esthétique de cette entrée de ville.

Sur l'avenue Georges Brassens, face au cimetière, des travaux de réfection des trottoirs ont également été entrepris, afin que piétons et cyclistes puissent circuler à nouveau sans embûches.

Côté plage, un plateau traversant est en cours de création sur le boulevard de la plage, au niveau de "La Serre", pour améliorer la sécurité de tous les modes de déplacements. Une circulation alternée des véhicules est prévue pendant la durée des travaux.

# JOLI MOIS DE L'EUROPE

Le 9 mai, les États membres de l'Union européenne célèbrent la Journée de l'Europe. Cette date a été choisie en référence à la déclaration de Robert Schuman, considérée comme l'acte fondateur de la construction européenne indispensable au maintien de la paix. Ce texte débouche sur la signature, le 18 avril 1951 du traité de Paris, qui fonde la Communauté européenne du charbon et de l'acier entre six États européens. La Journée de l'Europe a été instaurée lors du Conseil européen de Milan en juin 1985. Au delà de cette journée, "le joli mois de l'Europe" permet de valoriser l'action de l'Europe peu connue au niveau local. Il faut savoir qu'à Torreilles, les fonds européens ont directement financé une opération définie comme exemplaire pour la préservation de la biodiversité. En effet, la première phase du projet "cœur de station", liée à la renaturation de la dune et la relocalisation du parking de la plage centre, a été subventionnée à hauteur de 200 000 €. Ce mois de mai est aussi l'occasion de mettre en avant les symboles de l'Europe : le drapeau, la monnaie unique, l'hymne et la devise "*Unie dans la diversité*". Pour aller plus loin sur le sujet, plusieurs ouvrages sont disponibles à la médiathèque pour découvrir plus en détail l'histoire et la construction de l'Europe, des origines à nos jours. La semaine prochaine un article sera consacré au voyage grâce à des suggestions de livres pour s'évader à travers l'Europe.

# CHALLENGE DES MINI-TOQUES

Dans le cadre du partenariat avec le SYM PMM, plusieurs enfants de CM1 et CM2 de notre commune ont participé au Challenge Mini-Toques, sur la base du volontariat. Cinq d'entre eux ont pu proposer et déposer un dossier finalisé avant le 27 avril, date limite. Parmi 150 candidatures déposées dans tout le département, une des candidates de l'école Jules Verne, a été retenue. Il s'agit de Lilly Delaplace, élève du CM1 de M. Beauvoir, avec son "Burger de Saison" en recette sucrée. Elle représentera donc notre commune pour les CM1 lors de la finale qui aura lieu à Argelès sur Mer le mercredi 19 mai . En parallèle, les responsables de l'accueil de loisirs vont proposer aux autres participants de réaliser leurs recettes sur le temps méridien, et ainsi mettre en valeur le travail effectué pour candidater. Souhaitons bonne chance à Lilly, pour sa participation à cette finale des minis-toques !

# CHEMIN DE LA MER : SUCRÉ OU SALÉ ?

Le snack O'nipi a rouvert le 1er mai dernier et vous attend du jeudi au dimanche, le midi de 11h à 14h, et le soir de 19h à 22h. Livraison gratuite, uniquement le soir, à partir de 10€, sur le secteur Torreilles - Sainte Marie - Saint Laurent - Saint Hippolyte.

Le Container Givré rouvre quant à lui mercredi 12 mai prochain. L'occasion de se régaler à nouveau de crêpes, gaufres, glaces et autres gourmandises sur le chemin de la plage !

Les infos de la Métropole

# "MAI À VÉLO" : RELEVEZ LE DÉFI !

Profitez des beaux jours en participant au challenge national "Mai à vélo" ! Perpignan Méditerranée Métropole s'inscrit dans le défi lancé à tous les cyclistes professionnels ou amateurs, de parcourir le maximum de trajets du 1er au 31 mai. Le territoire qui cumulera le plus de kilomètres sera déclaré vainqueur ! Pour que vos performances soient prises en compte, téléchargez l'application "Géovélo" et enregistrez vos parcours. Doux pour la planète et sain pour votre corps, ce challenge est l'occasion de prendre un bol d'air et peut-être, de nouvelles habitudes. En semaine ou en week-end, avec ou sans petites roues, à vos bicyclettes, prêts, partez !

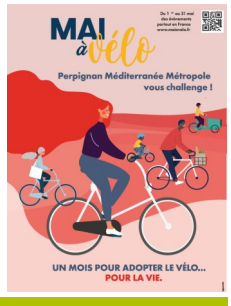


# LE TEMPS DE L'ESSAIMAGE

Le printemps est la période de l'essaimage. Ce mode de reproduction des ruches est naturel. Souvent parce qu'elles se sentent trop à l'étroit dans leur ruche, les abeilles partent à la recherche d'un nouvel endroit. Ce phénomène, quoique impressionnant, n'est pas dangereux, mais il convient d'agir avec prudence en présence d'un essaim. Si une colonie cherche à s'installer dans un endroit gênant, tel qu'une clôture ou sous un toit, il convient d'adopter les bons gestes. La première étape est de s'assurer qu'il s'agit bien d'abeilles sans toutefois les déranger, puis de contacter un apiculteur qui se fera une joie de venir récupérer l'essaim. Ne tentez pas de déplacer l'essaim sans l'aide d'un professionnel. Il est aussi interdit de l'asperger d'insecticide. Les abeilles sont protégées par la loi et ce serait une atteinte grave à la biodiversité. Indispensables à notre écosystème, il est important de prendre soin d'elles pour préserver notre avenir.

# Agenda sportif, festif, culturel

**SAMEDI 8 MAI :**
> **Cérémonie du 8 mai,** 11h - sur la page facebook "Ville de Torreilles"

**MARDI 18 MAI :**
> **Permanence impôt sur le revenu,** de 9h à 12 et de 14h à 16h30 - mairie (sur rdv)

**MARCHÉS :**
mardis et vendredis au matin,
lace des souvenirs d'enfance

# INFOS PAROISSIALES

Messes : • Samedi 8 mai : 11h à St Hippolyte ; 17h30 à Torreilles • Dimanche 9 mai : 9h30 à Le Barcarès ; 10h30 à Torreilles ; 11h à Claira • Mardi 11 mai : 17h30 à St Laurent (maison paroissiale) • Mercredi 12 mai : 17h30 à Le Barcarès • Jeudi 13 mai : 17h30 à Claira.

# MÉTÉO

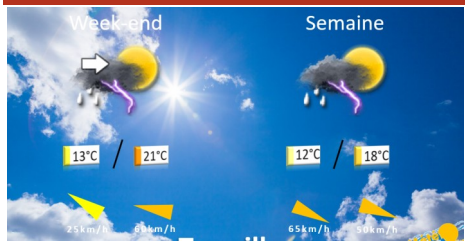


Rdv sur la page facebook "Meteo vigilance roussillon".

# IMPÔTS : BESOIN D'AIDE ?

Une permanence pour aider les administrés à remplir leur déclaration d'impôt aura lieu le mardi 18 mai, de 9h à 12h et de 14h à 16h30 en mairie. La prise de rendez-vous est obligatoire au 04.68.28.32.02.

# FERMETURE

La médiathèque sera exceptionnellement fermée le samedi 8 mai.

# COLLECTE OM

La collecte des ordures ménagères est maintenue le jeudi 13 mai prochain, jour férié. La déchetterie communautaire sera ouverte aux usagers de 8h30 à 12h.

# TRIBUNE LIBRE

PROCHAINES ELECTIONS – Le vote par procuration est désormais un droit, ouvert à tous sans nécessité de justifier d'une impossibilité de participer au vote. Il y a deux modalités. Soit vous effectuez la demande en ligne (téléservice *Maprocuration*) ; puis vous vous rendez dans un commissariat ou une gendarmerie avec un justificatif d'identité et la référence de confirmation du dépôt de demande en ligne. Soit vous vous rendez au commissariat ou à la gendarmerie avec un justificatif d'identité et vous remplissez manuellement sur place le formulaire papier remis ; vous pouvez aussi télécharger et imprimer ce document, disponible sur internet, puis le remettre en personne. C. MAMONTOFF, conseillère municipale de l'opposition.

**TORREILLES INFO**
www.torreilles.fr

Réalisation et impression : Mairie de Torreilles, commission «Communication» composée d'Emma SABATE, Damien CLET, Héloïse MONREAL, Aurélie SARTELET, Armelle CABROL. Directeur de la Publication : Marc MEDINA, Maire.